



Peinture : pour une gestion responsable du stockage

La prise en compte croissante des aspects d'hygiène et sécurité au niveau du poste peinture amène nombre d'utilisateurs à se poser des questions justifiées sur le stockage des produits. En complément de documents, tels que les FDS, et de formations proposées par les fabricants, le Livre Vert apporte des éléments de réponse, appuyés par l'expertise, le conseil et les pratiques éco-responsables de professionnels.



Rubrique réalisée par le SIPEV

S'intéresser au stockage, c'est comprendre les produits, les risques, savoir s'en protéger et les anticiper en communiquant auprès des utilisateurs. De bonnes conditions de stockage des produits de peinture participent à une gestion potentiellement éco-responsable de l'atelier. Elles donnent les bases d'un fonctionnement respectueux des personnes et mettent l'employeur en conformité avec la réglementation et la sécurité dans l'atelier.

Bien concevoir le local et l'organisation des stocks permet d'avoir une bonne visibilité sur la nature des produits et les précautions à prendre pour les manipuler. Réserver des zones uniquement au stockage est tout aussi nécessaire. Il convient notamment de dissocier l'espace dédié au labo de celui dédié au stockage. Trop souvent, tout le stock se retrouve dans le labo, alors qu'il ne devrait y avoir que la quantité nécessaire de produits pour préparer les mélanges.

La responsabilité du chef d'entreprise

Un chef d'entreprise a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés. Il doit évaluer et identifier les précautions à prendre pour chaque poste de travail, y compris au niveau du stockage des produits, dont les peintures. Dans le Document Unique (DU), tenu et mis à jour sous sa responsabilité, les risques sont estimés afin de pouvoir les hiérarchiser (gravité potentielle, probabilité d'apparition, fréquence d'exposition de l'utilisateur) et les actions de prévention sont planifiées (information, entretien du matériel, formation, compréhension des risques, affichage). Lorsque toutes les mesures de protection collective (système de détection et d'extinction incendie, ventilation des locaux...) ont été prises, l'employeur doit mettre à la disposition de son personnel les Équipements de Protection Individuelle (EPI) requis, conformément aux recommandations des fabricants et des FDS (voir les fiches EPI du Livre Vert).

Le rôle des FDS dans le stockage

Les bonnes pratiques à respecter sur les conditions de stockage et de manipulation des produits sont mentionnées dans les FDS (voir les fiches dédiées du Livre Vert). Dans le chapitre 7, précautions de stockage, d'emploi et de manipulation y sont détaillées. Des recommandations sont précisées en cas d'utilisations spécifiques. Les FDS abordent également le sujet de la stabilité et de la réactivité des produits (chapitre 10) : point éclair, incompatibilités dans le stockage et la manipulation (chapitre 10.5), durée



Réserver des zones uniquement au stockage permet de mieux gérer ses produits peinture.

d'utilisation avant dégradation des principes actifs, propriétés et performances... En cas de décomposition des produits, de nouvelles propriétés indésirables peuvent apparaître, également signalées dans les FDS et à prendre en compte.

Les bonnes pratiques en quelques règles simples

De bonnes conditions de stockage des produits de peinture, selon un protocole de rangement clair, permettent tout autant de mieux appréhender les dates de limite de consommation (DLC) et de s'inscrire dans une gestion responsable des stocks et des déchets (voir la fiche du Livre Vert sur la gestion des déchets).

Parmi les points les plus importants, les zones de stockage sont à définir hors sous-sol et éloignées des points chauds, source de chaleur ou d'étincelles, et des flammes. Elles doivent contenir une capacité de mise en rétention des produits au moins égale à 50% des volumes stockés, et être bien ventilées : le volume d'air doit y être renouvelé de 4 à 6 fois par heure.

Il est important de veiller à garder les récipients hermétiquement fermés, étiquetés et posés sur des étagères (pas à même le sol). Ceux qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. En cas de transvasement, des récipients appropriés doivent être utilisés pour éviter toute émanation. Les zones de stockage sont à équiper de moyens d'extinction incendie et d'épandage (absorbants), adaptés aux produits, bases et solvants (apprêts, vernis, durcisseurs, diluants, dégraissants, nettoyants). Les EPI requis (masques, gants, vêtements de protection) doivent être à disposition pour manipuler les produits de peinture. Et pour que toutes ces précautions soient utiles, le personnel doit impérativement être formé à l'utilisation des moyens d'extinction des dépôts d'incendie. ■